



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS
DU MERCREDI 25 MAI 2022**

Le vingt-cinq mai deux mil vingt deux à dix-huit heures, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi en session ordinaire du mois de MAI sous la présidence de M. GARRABÉ Robert, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, BARBOUTY D, DIDIER C, GARCES R, BAILLE E, CASADEVALL P, LAUDICINA D, MATHEU M, OMARI A, OMS RM, LAPORTE G, SAQUÉ N

ABSENTS EXCUSÉS : ANDRODIAS M pouvoir à DIDIER C, BERNIER M pouvoir à BARBOUTY D, AICARDI A pouvoir à OMS RM, MATHIOT D pouvoir à MATHEU M, D'AMATO M pouvoir à LAUDICINA D, RESPAUT JL pouvoir à GARCES R, MISO A pouvoir à BAILLE E

ABSENT SUPPLÉANT : KNOBLOCH C

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BAILLE Éric

Ordre du jour

- Subvention ADES 2022 : reconstruction d'un espace de rangements et d'un office - rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Tarif droit de place plan d'eau – rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Prêt de 100 000 € du Crédit Agricole - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Ligne de trésorerie de 150 000 € de la Caisse d'Épargne - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Ligne de trésorerie de 150 000 € du Crédit Agricole - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Subventions : AVC 66 et La Ligue contre le cancer - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Prestation d'accueil d'activité - rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Jury d'assises 2023 - rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Délibération annuelle pour le recrutement d'agents contractuels - rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Décision modificative N°1 - M14 – rapporteur : M. Claude DIDIER

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022

2) Subvention ADES 2022 : reconstruction d'un espace de rangements et d'un office – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de nouvelles attentes en matière d'animations et d'activités, avec un nouveau matériel, de la place affectée aux associations et à la réalisation d'un office de préparation à l'usage des traiteurs et des associations. Par ailleurs, le besoin d'un espace extérieur couvert est apparu pour de petites animations à proximité de la salle polyvalente.

Il indique qu'il y a lieu de reconstruire un local comprenant un espace de stockage adapté au matériel, une zone de préparation culinaire et office pour traiteurs, un espace extérieur couvert pour de petites animations.

Il signale que pour demander une subvention A.D.E.S. 2022 auprès du Département, il y a lieu de constituer un dossier rapidement, comprenant la délibération du Conseil Municipal, une notice explicative, un échéancier, un plan de financement, un devis et les plans.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220030

3) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER expose à l'assemblée que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil Municipal : de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44,58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220031

4) Tarif droit de place plan d'eau – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des stationnements du parking du lac ont été révisés lors du conseil municipal du 12 avril 2016.

Il rappelle que depuis toutes ces années, le site a été aménagé :

- Au plan d'eau de baignade :
 - Monte aux arbres, pédalos, jeux nautiques et terrestres, restaurant, buvette, maîtres nageurs sauveteurs
- Au plan d'eau de pêche :
 - Télé ski-nautique de mai à octobre, pour le reste de l'année
 - L'arrosage automatique a été installé

- L'entretien des espaces verts et la propreté, la salubrité renforcées suite à une fréquentation en constante augmentation qui a entraîné depuis 2015 l'assujettissement de la commune à la TVA.

En raison des coûts d'entretien en augmentation du site conjugués à l'affluence significative des usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 0.50 centimes le tarif du droit de place au plan d'eau passant ainsi de 2.50 € à 3.00 €. Le tarif proposé prendra effet au 1^{er} juin 2022.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220032

5) Prêt de 100 000 € du Crédit Agricole - rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER expose que dans le cadre des investissements prévus en 2022, la commune a sollicité auprès du Crédit Agricole un prêt à taux fixe à échéances constantes de 100.000,00€ sur 15 ans.

Caractéristiques du prêt :

Montant en euros	: 100.000,00
Durée	: 15 ans
Périodicité	: trimestrielle
Taux fixe	: 1.25%
Frais de dossier	: 150 €

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220033

6) Ligne de trésorerie de 150 000 € de la Caisse d'Épargne - rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER expose que dans le cadre des investissements prévus au titre de 2022, la commune a sollicité auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon le renouvellement de la ligne de trésorerie pour pallier les décalages de trésorerie entre le règlement des travaux et le versement des subventions correspondantes.

Caractéristiques du prêt :

Montant en euros	: 150.000,00
Durée	: 1 an
Taux d'intérêt	: EURIBOR 1 semaine* + marge de 0.70%
Frais de dossier	: 300,00 €
Paiement des intérêts	: chaque mois par débit d'office
Commission de non utilisation	: 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

*dans l'hypothèse où l'EURIBOR 1 semaine serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 1 semaine sera alors réputé égal à zéro

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220034

7) Ligne de trésorerie de 150 000 € du Crédit Agricole - rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER expose que dans le cadre des investissements prévus au titre de 2022, la commune a sollicité auprès du Crédit Agricole le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour pallier les décalages de trésorerie entre le règlement des travaux et le versement des subventions correspondantes.

Caractéristiques du prêt :

Montant en euros	: 150.000,00
Durée	: 1 an
Base de calcul exacte	: 365 jours
Taux indexé	: EURIBOR 3 mois * + marge bancaire de 0,70%
Paiement des intérêts	: mensuellement sans capitalisation sur les sommes utilisées par débit d'office
Commissions et frais de dossier	: 300,00 €

* dans l'hypothèse où l'EURIBOR 3 mois serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 3 mois sera alors réputé égal à zéro

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220035

9) Subventions : AVC 66 et La Ligue contre le cancer - rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association « AVC 66 » et une subvention d'un montant de 200 € à l'Association « La Ligue contre le cancer »

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibérations N°20220036 et N°20220037

10) Prestation d'accueil d'activité - rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Le Maire expose à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'un local de 17 m², situé Avenue des Albères à Saint-Jean Pla de Corts anciennement occupé par un infirmier. Ledit local comporte une pièce à usage de cabinet-bureau, une petite salle d'attente et un sanitaire. Il dispose d'une table de massage, d'une armoire, d'une table, de chaises. Il est proposé au conseil municipal d'affecter ce local à une prestation d'accueil d'activité de type hébergement et de service. Le local sera mis à disposition à la journée ou à la demi-journée, sur réservation.

La prestation d'accueil d'activité de type hébergement et de service comprend la consommation des fluides, le ménage du local ainsi qu'une information de l'activité dans les locaux à l'attention de la population.

Dans ces conditions, il est proposé de fixer un tarif d'occupation comme suit : 12 € à la demi-journée et 12 € à la journée

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220038

11) Jury d'assises 2023 - rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'arrêté préfectoral n°DCM/BRGE/2022 096-0001 du 6 avril 2022 fixe le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises pour la constitution de la liste annuelle du jury criminel du département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2023. le Maire entendu, le conseil municipal, procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Sont tirés au sort **deux titulaires** et **quatre suppléants**:

- Monsieur PATOT Jordi, né le 5 juin 1981, domicilié 19 rue du Clos Saint-Jean - 66490 Saint-Jean Pla de Corts
- Madame CAUNEILLE épouse PALMIE Marie-José, née le 10 février 1953, domiciliée 4 rue de la tranquillité – 66490 Saint-Jean Pla de Corts
- Madame BADEL Pierrette, née le 29 mars 1961, domiciliée 5 rue des Grives – 66490 Saint-Jean Pla de Corts
- Madame WOJCINSKI épouse BRIFFAUT Claudine, née le 20 septembre 1952, domiciliée 4 Avenue Saint-Ferréol – 66490 Saint-Jean Pla de Corts
- Madame BROCHOT épouse GARCIA Isabelle, née le 06 décembre 1965, domiciliée 6 rue des Saules – 66490 Saint-Jean Pla de Corts
- Madame BEISSEL Laure, née le 20 décembre 1985, domiciliée 4 rue de la Poste – 66490 Saint-Jean Pla de Corts

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220039

12) Délibération annuelle pour le recrutement d'agents contractuels - rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique qu'en prévision de la période estivale il est nécessaire de renforcer les services techniques dont le péage du plan d'eau de la commune pour la période du 01 juillet 2022 au 31 août 2022. Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220040

14) Décision modificative N°1 - M14 – rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les décisions modificatives indiquées dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202-167 : PLAN LOCAL D'URBANISME	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131 -6168 : CIMETIERE	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Général	0.00 €		0.00 €	

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20220041

Questions diverses

☛ **Monsieur Robert GARRABÉ** informe l'assemblée :

- que la commune a candidaté pour le concours de l'innovation, il y a une possibilité d'avoir un prix de 5 000 € délivré au prochain congrès des Maires.
- un poste est à pouvoir à la Communauté de Communes du Vallespir comme assistant de communication
- un acte sera bientôt signé avec Monsieur VAILLS pour le nouvel accès au lac
- les nouvelles colonnes d'ordures ménagères devraient permettre une économie jusqu'à 200 000 € le coût de la collecte, avec une valorisation du travail des agents, et des camions électriques.

En 2025 : taxation incitative. Les habitants vont payer en fonction du volume de déchets qu'ils produisent.

☛ **Monsieur Claude DIDIER** informe l'assemblée :

- qu'un Conseil d'administration du SYDEEL 66 aura lieu le 28 juin à la salle polyvalente.
- une séance de cinéma aura lieu le 12 juillet 2022

☛ **Madame Dominique BARBOUTY** informe que l'ouverture de l'exposition Colorine de Madame LANCIEN aura lieu à partir du 3 juin à 18h00.

- les décors ont été posés pour la végétalisation du centre ancien

☛ **Madame Rose-Marie OMS** dit à l'assemblée que des sangliers agressifs circuleraient sur le Chemin de l'Ille

☛ **Madame Martine MATHEU** demande s'il y a des nouvelles de l'antenne ? Monsieur le Maire répond que c'est toujours à l'étude chez ORANGE.

☛ **Madame Amandine OMARI** explique à l'assemblée que la classe verte à Caudiès de Fenouillèdes s'était bien passée et avait il y avait de très bons retours. 7 parents accompagnateurs et 2 enseignants ont encadrés les enfants.

- le cross des écoles aura lieu le 11 juin à partir de 9h00. Il faudrait de l'aide pour 8h30.

☛ **Monsieur Régis GARCES** dit qu'il y a possibilité de faire passer dans la newsletter l'offre d'emploi de la Communauté de Communes du Vallespir

☛ **Monsieur Eric BAILLE** explique à l'assemblée qu'il a participé à la commission sociale du SIAEP du Vallespir. Ils vont communiquer aux écoles sur l'économie de l'eau, les chèques eau sont reconduits.

- fête de la musique le 21 juin : avec démonstration de flamenco et de danse
- fête de la Saint-Jean le 23 juin : il y aura un circuit dans le village avec la participation des écoles et des bandas, flambeaux, bar et grillades.

☛ **Monsieur Patrick CASADEVALL** informe l'assemblée qu'une association de jeunes handicapés ITEP demande si ils peuvent être accueillis au plan d'eau le 30 juin.

• SYDETOM : les emballages et le verre seront toujours sur le même système jusqu'en avril 2023. Le contrat pour le rachat de l'électricité avec DALKIA et revente à Paprec est à 101 € le mw/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire

Eric BAILLE



Le Maire

Robert GARRABÉ

